

Délibération n°D20240123

Rapporteur : Corinne GONDONNEAU

Service : Finances

Secrétaire de séance : Jean-Claude REY

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX NEUF DÉCEMBRE, à 16 heures 30**, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 12/12/2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Eric PROLA	a donné délégation à	Charles MARBOT
Marie-Hélène SCOTTI	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Christine FRANCOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LHEMANN

**ABSENTS** : Marc LETURGIE, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

### CESSION DE DEUX VÉHICULES A LA CONCESSION PEUGEOT CLARA AUTOMOBILES

VU les articles L.2241-1 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 9 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre de reprise de la concession automobile CLARA pour deux véhicules dont la Ville n'a plus l'utilité, fixée à 14 000 € par véhicule ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente unitaire est fixé à 14 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** l'offre d'achat de la concession CLARA automobiles pour 14 000 € par véhicule cédé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à émettre les titres de recette correspondants.

**Adopté par 30 voix pour** : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA (pouvoir), Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI (pouvoir), Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 19/12/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **23 DEC. 2024**  
et de l'affichage en date du **23 DEC. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Jean-Claude REY



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD